

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE- CHARGÉ D'ACTION ERGONOMIQUE (CC102)

TYPE DE DIPLÔME

Diplôme d'établissement niv. form.
bac+4

ACCESSIBLE EN :

Formation continue

DOMAINE D'ÉTUDE : Intervention sociale, Santé publique, Infographie - Multimédia, Didactique, Gestion des ressources humaines, Gestion des risques, Gestion d'entreprises - Management, Hygiène - Sécurité, Linguistique - Sciences du langage, Ergonomie, Anthropologie, Sociologie, Métiers du soin

Domaine : *Sciences Humaines et Sociales, Santé*

Objectifs

La formation a pour thème central l'activité humaine, c'est-à-dire l'homme raisonnable, agissant, et cherchant à obtenir un résultat (qualité et quantité) pour favoriser la qualité du travail et son efficacité. Il s'agit donc :

- de comprendre l'activité, c'est-à-dire d'étudier ses déterminants, les uns externes (liés aux conditions d'exécution du travail), les autres internes (liés à l'état fonctionnel des opérateurs),
- d'en identifier les conséquences tant sur le plan de la santé, de la sécurité et des compétences des opérateurs, que sur le plan de l'efficacité de l'action et de la sécurité des installations et des espaces de travail,
- d'en tirer des lignes d'action pour la transformation des situations et la conception des organisations.

ÉTABLISSEMENT

IPST CNAM

LIEU D'ENSEIGNEMENT

Toulouse

CONTACT

Pôle Accueil Information Orientation
Tel. 05 62 25 52 00
contact@ipst-cnam.fr

Savoir-faire et compétences

Développer une compétence d'intervention ergonomique dans différents secteurs d'activité et sur différentes problématiques. Etre en mesure d'analyser le travail, d'élaborer des diagnostics, de proposer des axes d'amélioration, voire des solutions et d'accompagner le changement.

Etre en mesure de déployer une démarche démonstrative et argumentée.

Condition d'accès

Public concerné et pré requis

La formation s'adresse :

- aux professionnels de santé assurant la mission de "Réfèrent Ergonomie".
- aux personnes en activité professionnelle contribuant à des projets liés à l'amélioration continue des conditions de travail, à la prévention des risques professionnels, à la santé et sécurité au travail (professionnels de santé, responsables QSE, acteurs sociaux, membres CHSCT, DP...).

Etre titulaire d'un diplôme homologué bac +2 minimum avec une expérience professionnelle.

A défaut du niveau académique requis, possibilité de VAP (validation des acquis professionnels, dispositif permettant l'accès à une formation sans posséder le diplôme requis à l'entrée) ou de VAE (validation des acquis de l'expérience).